



DROIT DE PISTE MOTO 2019 – Auxois Sud Karting

NUMÉRO DE LICENCE :

Club :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

TEL (obligatoire) :

Email :

- 1) Tout pilote devant évoluer sur le circuit doit impérativement présenter sa licence ou attestation d'assurance à l'accueil du circuit et avoir réglé son droit de piste.
- 2) Le droit de piste s'entend par pilote et non par moto (droit de piste pilote principal et pilote supplémentaires si plusieurs pilotes sur la même moto ou engin).
- 3) Les motos ou engins évoluant sur le circuit doivent obligatoirement exposer visiblement l'autocollant attestant de la location de la piste ou bracelet au poignet.

4) Équipement moto obligatoire : Gants – combinaison – casque – bottines – minerve et moto homologué – 96 db.

5) Planning de la piste et réservation groupes : infos sur le site internet et le facebook de la piste.

6) Horaires piste MOTO:

Semaine (vacances scolaire et d'été) : 10h à 12h / 14h à 17h30.

WE: Samedi et Dimanche 9h-12h / 14h-17h30.

7) Vous devez retirer vos déchets :

Pneumatiques : NON PRIS EN CHARGE ... MERCI DE LES RECUPERER

Bidons d'huile et aérosols : ils doivent être jetés dans les bacs de récupération mis à votre disposition.

Les déchets ménagers : Ils doivent être mis dans des sacs poubelles et déposés dans les containers repartis sur le paddock.

Verre : 2 containers à verre sont à votre disposition à l'entrée principal du circuit.

AVANT VOTRE DEPART, VOTRE EMPLACEMENT DOIT ÊTRE PROPRE.

TARIF :

SIGNATURE :

DATE :